

Note d'information aux parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires cagnoises

CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A PARTIR DE SEPTEMBRE 2017

A partir de la rentrée de septembre 2017, l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires cagnoises sera la suivante :

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à **16h30**
- **Mercredi** : pas de classe (libéré toute la journée)

Les activités péri et parascolaires de la Caisse des Ecoles seront organisées de la manière suivante :

Maintien les lundi, mardi, jeudi et vendredi de :

- l'accueil périscolaire du matin de 7h30 à 8h10 (gratuit)
- la restauration scolaire de 11h30 à 13h30
- l'accueil périscolaire du soir de 16h30 à 18h00 (ou 18h30)

Mise en place le mercredi de l'A.L.S.H. :

- soit à la journée de 7h30 à 18h00 (en remplacement de celui de 11h30 à 18h00) avec accueil de 7h30 à 9h00 et départ de 16h30 à 18h00. Tarif cagnois : QF x 0.9% (plancher : 4.50 €, plafond : 16.00 €)
- soit à la demi-journée de 7h30 à 12h30, avec accueil de 7h30 à 9h00 et départ de 12h00 à 12h30, SANS REPAS. Tarif cagnois unique : 4.50 € (nouveau tarif).

Lieux : les enfants sont accueillis dans les centres de loisirs en fonction de l'école où ils sont scolarisés

PRIMEVERES pour les élèves scolarisés à Mozart et aux Primevères

DAUDET pour les élèves scolarisés à Daudet 1 et Daudet 2

PINEDE pour les élèves scolarisés en maternelle ou élémentaire à Gambetta et à Pinède

JEAN GIONO pour les élèves scolarisés en maternelle ou élémentaire au Val fleuri et à J. Giono

CANEBIERS pour les élèves scolarisés à Renoir, aux Canebiers et en maternelle Vieux Bourg

LOGIS pour les élèves scolarisés à J. Ferry, au Logis et en élémentaire Vieux Bourg

Suppression de l'accueil périscolaire des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30 et de celui du mercredi de 11h30 à 12h30.

Les tarifs, y compris pour l'A.L.S.H. du mercredi à la journée, restent identiques à ceux mentionnés dans le dossier d'inscription aux activités péri et parascolaires 2017/2018 déjà adressé aux familles.

PRECISIONS pour les dossiers d'inscription aux activités péri et parascolaires 2017/2018 :

Pour les familles ayant déjà constitué le dossier d'inscription aux activités péri et parascolaires 2017/2018, le dossier qui a été remis à la Caisse des Ecoles est enregistré. Les demandes concernant l'accueil du matin (7h30 à 8h10), la restauration scolaire et l'accueil du soir (16h30 à 18h00/18h30) sont prises en compte. Par contre, les demandes concernant l'accueil de 15h45/16h30 et du mercredi de 11h30/12h30 sont annulées d'office par le service de la Caisse des Ecoles.

Pour l'A.L.S.H. du mercredi, aucune réservation n'a été prise en compte.

Aussi, il est demandé à tous les parents qui souhaitent inscrire leur enfant à l'A.L.S.H. du mercredi de compléter et retourner la feuille au verso à la Caisse des Ecoles avant le 21 juillet 2017, étant précisé que les conditions d'inscription restent inchangées.

COMPLEMENT DOSSIER ACTIVITES PERI ET PARASCOLAIRES 2017/2018

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANTS

NOM - PRENOM DATE DE NAISSANCE ECOLE - CLASSE 2017/2018

- 1).....
- 2).....
- 3).....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Garde alternée (à préciser uniquement pour une facturation séparée) : oui non
Si oui, chacun des parents doit constituer son dossier

LE PERE (à compléter obligatoirement)

Nom :Prénom :
☎.....

LA MERE (à compléter obligatoirement)

Nom :Prénom :
☎.....

Allocations familiales : C.A.F. n° allocataire : MSA SNCF EDF CCSS Monaco
 j'autorise je n'autorise pas la Caisse des Ecoles à rechercher en mon nom et avec mon numéro d'allocataire, les informations nécessaires à l'obtention de mon Q.F. sur le site CAFPRO

★ INSCRIPTIONS ★

Votre enfant bénéficie-t-il d'un P.A.I. alimentaire ? oui non, d'un AVS ? oui non, d'un PPS ? oui non

Accueil de Loisirs Sans Hébergement des MERCREDIS A LA JOURNEE (7h30/18h)

- Primevères : uniquement pour les enfants scolarisés à Mozart et aux Primevères
- Daudet : uniquement pour les enfants scolarisés à Daudet 1 et Daudet 2
- Pinède : uniquement pour les enfants scolarisés à Gambetta et à Pinède
- Jean Giono : uniquement pour les enfants scolarisés au Val Fleuri et à J. Giono
- Canebiers : uniquement pour les enfants scolarisés à Renoir, Canebiers & maternelle Vieux Bourg
- Logis : uniquement pour les enfants scolarisés à J. Ferry, au Logis & élémentaire Vieux-Bourg

OU

Accueil de Loisirs Sans Hébergement des MERCREDIS A LA DEMI-JOURNEE (7h30/12h30 SANS REPAS)

- Primevères : uniquement pour les enfants scolarisés à Mozart et aux Primevères
- Daudet : uniquement pour les enfants scolarisés à Daudet 1 et Daudet 2
- Pinède : uniquement pour les enfants scolarisés à Gambetta et à Pinède
- Jean Giono : uniquement pour les enfants scolarisés au Val Fleuri et à J. Giono
- Canebiers : uniquement pour les enfants scolarisés à Renoir, Canebiers & maternelle Vieux Bourg
- Logis : uniquement pour les enfants scolarisés à J. Ferry, au Logis & élémentaire Vieux-Bourg

NOUS CERTIFIONS EXACTS LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS ET NOUS ENGAGEONS A SIGNALER TOUT CHANGEMENT A LA CAISSE DES ECOLES PAR COURRIER OU COURRIEL

Date Signature du Père OBLIGATOIRE Signature de la Mère OBLIGATOIRE